

18 novembre 2015

Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2015 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 36 927 200 francs, soit:

- **32 728 800 francs destinés à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant l'école, la ludothèque, la maison de quartier et sa salle de spectacle La Traverse, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50;**
- **1 803 600 francs destinés à l'installation de pavillons provisoires, sur la parcelle N° 7882, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
- **2 394 800 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'école de Pâquis-Centre et de la ludothèque, sises rue de Berne 50, sur la parcelle N° 7059, section Cité, propriété de la Ville de Genève.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le groupe scolaire de Pâquis-Centre, construit par l'atelier d'architecture Jean-Jacques Oberson, est un projet architectural exemplaire des années 1965-1975. Il fait partie d'un ensemble urbain de deux îlots s'intégrant dans la trame orthogonale du quartier des Pâquis, s'étendant de part et d'autre de la rue de Berne. Suite à la construction proprement dite de l'école en 1975-1980, trois immeubles de logements, deux salles de gymnastique, un bassin de natation, un restaurant scolaire, une salle communale et une bibliothèque municipale ont été réalisés dans une seconde étape entre 1977 et 1979, en amont de la rue de Berne.

Avec une surface bâtie actuelle de 3410 m² et une surface de plancher de 9116 m², cette école est le plus grand établissement primaire de la Ville de Genève. Elle reste à ce jour un des témoignages les plus remarquables en Suisse romande de la prise de conscience des architectes envers leur rôle social et urbain. A cette époque, les réflexions contextuelles et sociales se sont multipliées, et les projets scolaires ont souvent porté ce renouveau autant par leur architecture que par leurs programmes.

L'ensemble est une figure emblématique du quartier des Pâquis. Son architecture, l'utilisation des couleurs en façade, ainsi que la présence d'une passerelle enjambant la rue de Berne reliant les deux corps de bâtiments scolaires aux salles de sport et à l'ensemble de logements, ont contribué à la constitution d'un élément signalétique, dont le rôle d'équipement public s'affirme à l'échelle du quartier.

En 1987, cette importante opération de restructuration urbaine menée par la Ville de Genève s'est vu décerner le prix national d'urbanisme Gottfried Semper.

Après plus de trente-cinq ans d'existence, les opérations d'entretien ponctuelles ne suffisent plus à endiguer la dégradation des bâtiments et, surtout, ne permettent plus de s'adapter aux standards de performance énergétique actuels.

Une étude complète de la rénovation de cet ensemble a été menée durant deux ans et demi afin de proposer un projet réaliste sur le plan financier qui soit d'un niveau énergétique à la hauteur de ce que l'on attend aujourd'hui dans la construction, et ce dans le respect et le maintien des caractéristiques architecturales de l'école. Le processus a débouché sur le dépôt d'une requête en autorisation de construire en juillet 2015.

Contexte et historique de l'opération

Septembre 2009

Un rapport d'analyse EPIQR+ effectué par le bureau Estia met en évidence l'état de dégradation du groupe scolaire.

23 mars 2010

La proposition PR-782 pour l'étude de la rénovation de l'école est déposée au Conseil municipal.

13 octobre 2010

L'arrêté de la proposition PR-782 est accepté. Le montant du crédit d'étude voté est de 1 950 000 francs.

27 mars 2012

Publication d'un appel d'offres à deux tours (M131TI) pour un mandat d'architecte.

Au second tour, les architectes pourront s'adjoindre les compétences d'un ingénieur façadier et d'un physicien du bâtiment en sous-traitance.

12 novembre 2012

Adjudication au bureau d'architecte dl-a, designlab-architecture SA.

23 juin 2014

Validation du devis général présenté le 24 février 2014 et complété le 6 juin 2014.

6 juillet 2015

La requête en autorisation de construire portant sur la rénovation du groupe scolaire de Pâquis-Centre est déposée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Elle porte le numéro DD 108302.

Notice historique

«Pâquis-Centre» est l'un des rares programmes de l'après-guerre situé en milieu urbain. Il fait partie d'un vaste projet de rénovation urbaine entrepris par la Ville de Genève, qui prévoit non seulement la construction de l'école, mais aussi celle d'un centre de loisirs, d'équipements médico-sociaux et d'un groupe de 70 logements.

La maille urbaine orthogonale, comme la nécessité de procéder par étapes, a déterminé le parti architectural. Les 38 classes, le centre de loisirs et la salle de spectacle, qui constituent l'essentiel du programme, sont répartis dans deux blocs compacts de trois niveaux. Entre ces blocs s'insèrent les cours des préaux ouverts et les portiques des préaux couverts. Des terrasses accessibles aux enfants sont aménagées sur les toitures, faute de disposer de suffisamment d'espace au sol.

La densité imposée par l'exiguïté du terrain a favorisé une distribution traditionnelle des classes, situées de part et d'autre d'un corridor central. Une passerelle suspendue relie les deux blocs du groupe scolaire à la piscine et aux salles de gymnastique situées sous les immeubles locatifs, de l'autre côté de la rue.

Le système constructif choisi est également traditionnel: structure portante en béton armé, façades crépies et grands pans de verre aux menuiseries d'acier laqué de couleurs vives.

L'expression architecturale adoptée, faite de blocs monolithes finement crépis et de vitrages à carreaux, puise sa raison d'être dans une démarche de réactualisation de l'architecture industrielle de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Son apparente austérité est ici compensée par la vivacité des couleurs des serrureries, des passerelles et des escaliers.

La valeur de cette réalisation ne réside donc pas tant dans une approche distributive qui exprimerait de nouvelles conditions pédagogiques, mais plutôt dans son insertion urbaine et dans l'expression d'un néorationalisme inspiré par l'ensei-

nement de Tita Carloni, dont les architectes Roger Loponte et Gabriel Curonici, collaborateurs de Jean-Jacques Oberson, furent les élèves.¹

Exposé des motifs

L'école de Pâquis-Centre est particulière à plus d'un titre. Elle fait partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP), ce qui signifie qu'elle accueille dans des proportions plus importantes que les autres des élèves issus de milieux peu favorisés et de la migration. C'est aussi une école dynamique, active en matière de cohésion sociale et en lien avec son quartier.

Il y a actuellement plus de 420 élèves à l'école de Pâquis-Centre. En raison du contexte social et migratoire, l'établissement a intégré en 2008 le réseau d'enseignement prioritaire créé par le Département de l'instruction publique (DIP) et composé en Ville de Genève de six écoles.

Dans la foulée, le Conseil administratif de la Ville de Genève signait en 2009 une déclaration commune avec l'Etat de Genève, définissant la participation des uns et des autres dans ce réseau. Ainsi, les écoles faisant partie du REP bénéficient d'un taux d'encadrement par classe plus élevé que dans les autres écoles et de la présence d'un éducateur, permettant le renforcement du lien école et familles. De son côté, la Ville s'engageait à développer des actions en faveur de la cohésion sociale. Outre la rénovation du bâtiment scolaire déjà mentionnée dans la déclaration commune, la Ville a permis la création de l'école des mamans (cours de français pour les mères allophones et intégration à la vie de l'école), la mise sur pied d'un Troc vestiaire, un meilleur accès au sport et à la culture grâce aux ateliers découvertes ou au partenariat avec le Jardin botanique, l'aménagement et la décoration du préau par les élèves, etc.

Il faut également mentionner que plus de 50% des enfants de l'école fréquentent l'accueil parascolaire (GIAP) à midi entre 11 h 30 et 13 h 30 et entre 16 h et 18 h. A ce jour, plus de 200 enfants sont accueillis par cette structure dans les locaux de l'établissement scolaire, comme c'est le cas dans toutes les écoles.

Le bâtiment scolaire abrite encore une ludothèque, un cabinet dentaire, la Source bleue, lieu d'accueil parents-enfants géré par le DIP-OMP et une maison de quartier.

La rénovation de l'ensemble du bâtiment scolaire permettra le maintien et même parfois le développement des activités scolaires, extrascolaires ou encore destinées aux habitants du quartier avec, par exemple, l'agrandissement de la ludothèque ou la création d'une salle polyvalente.

¹ Texte tiré de Charollais I., Lamunière J.-M., Nemeč M., *L'architecture à Genève, 1919-1975*, Genève, 1999, pp. 654-655.

A l'exception des classes, les autres locaux de l'école ont été conçus dans un esprit de mutualisation des espaces et de polyvalence des locaux afin de pouvoir être largement mis à disposition de différents publics et de remplir un rôle allant au-delà des seuls aspects scolaires.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment selon les normes en matière de responsabilité civile (plus particulièrement l'art. 58 du Code des obligations). Cette réalisation répond également à l'obligation légale incombant au Conseil administratif de conserver les biens communaux (loi sur l'administration des communes, B 6 05, article 48).

Les aménagements répondront aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Ils respecteront l'ensemble des prescriptions du Service sécurité-salubrité du DALE, en particulier ils se conformeront aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régit les normes de protection incendie.

L'éclairage de secours sera mis en conformité ainsi que la signalisation des voies de fuite, tout en sachant que le site abrite plusieurs locaux qui sont mis à disposition de diverses associations.

Il en sera de même pour les issues de secours (portes) et certains éléments de séparations qui devront être coupe-feu.

Des explications plus détaillées sont données ci-après au chapitre «Sécurité incendie».

Description de l'ouvrage

Le groupe scolaire est formé de deux corps de bâtiments (bâtiments A et B), parallèles à la rue de Berne, entre lesquels se trouve le préau central, et possède un second préau côté lac. Il est délimité par la rue du Môle à l'est et la rue de la Navigation à l'ouest. Un sous-sol commun, en majeure partie non chauffé et dont une grande partie constitue le parking dévolu aux immeubles de logements, occupe toute la surface de la parcelle.

Au rez-de-chaussée, des préaux couverts s'inscrivent dans le volume des bâtiments. Ils sont complétés aux extrémités des constructions par des abris en plots de verre qui relient les bâtiments entre eux.

A eux deux, les bâtiments comptent 45 locaux de type classes et polyvalents (parascolaire, salle des maîtres, etc.) et sept locaux dits «demi-salles d'études».

Les salles de classe occupent principalement les deux étages supérieurs.

La toiture du bâtiment B, aménagée, constitue un niveau supplémentaire.

Chaque bâtiment est scindé en deux. Ils comportent chacun une cage d'escalier vitrée qui assure la liaison des deux blocs. Une passerelle, également vitrée et perpendiculaire aux bâtiments et à la rue de Berne, relie ces deux cages d'escaliers au niveau des paliers intermédiaires, entre le 1^{er} et le 2^e étage. Elle enjambe la rue de Berne et se poursuit jusque devant les logements, devenant ainsi un élément de liaison urbain.

Le bâtiment A regroupe au rez-de-chaussée la salle de jeu, le local du concierge ainsi que des locaux qui, à ce jour, sont loués à diverses associations. Les salles de classe, les salles des maîtres, diverses salles d'activités et les bureaux de direction se situent aux étages. Sa toiture est utilisée comme cour de récréation.

Le bâtiment B comprend la maison de quartier, la bibliothèque et un cabinet dentaire au rez-de-chaussée. Tout comme pour le bâtiment A, les salles de classe, salles des maîtres, salles de jeu et bureaux de direction se trouvent aux étages. Au niveau de la terrasse de l'attique se trouvent l'aula de l'école ainsi que le logement de fonction du concierge.

Un sous-sol commun aux deux bâtiments accueille la salle de spectacle de la maison de quartier La Traverse et ses locaux annexes (sanitaires, loges, studio technique), ainsi que les abris PC de la Ville de Genève et divers locaux techniques.

Programme

Le bâtiment ne fait pas partie du recensement du patrimoine du canton de Genève. Néanmoins, sa qualité ainsi que son caractère exemplaire de l'architecture des années 1970 sont incontestés.

Dans ce contexte, il est essentiel que la méthode de projet, basée sur l'observation et l'analyse, porte simultanément sur des enjeux architecturaux et constructifs ainsi que sur une bonne compréhension des pratiques sociales.

Pour une rénovation abordant les contraintes thermiques et de sécurité incendie, la philosophie du projet est donc de respecter l'architecture et de conserver l'aspect extérieur du bâtiment. Le concept d'assainissement de l'enveloppe et d'amélioration du bilan thermique prévoit une intervention ciblée sur les parties vitrées et sur la toiture.

Les façades présentent des décollements de crépi ainsi que de la corrosion sur les menuiseries métalliques. Elles sont par ailleurs devenues totalement obsolètes du point de vue de leur capacité isolante. Les châssis métalliques sont posés à

l'extérieur de l'enveloppe, sur le porteur en béton. L'option retenue par les architectes réside dans la mise en place d'un système de double peau intérieure pour la totalité des façades vitrées.

L'isolation, située à l'intérieur du bâtiment, génère des ponts de froid. Il est donc nécessaire de renforcer l'isolation des parties pleines. Dans le cadre de l'assainissement général de l'enveloppe, les toitures sont à reprendre dans leur totalité. Les superstructures qui composent l'attique, telles que l'aula et les cages d'escaliers, sont à rénover. En effet, de larges fissures apparaissent à ce niveau sur certains parements en briques qui se décollent de façon inquiétante. Le logement de fonction est à isoler.

Les différents préaux, sous lesquels sont partiellement situés le parking, l'abri de protection civile et la salle de spectacle La Traverse, présentent une étanchéité défectueuse et des infiltrations d'eau sont visibles sur les plafonds du parking souterrain.

Toujours dans le but d'améliorer le bilan thermique, le projet prévoit de prolonger les façades du rez-de-chaussée au niveau des préaux couverts. La fermeture de ces espaces contribue à rendre l'enveloppe plus compacte et diminue par là même les problèmes d'insalubrité actuels, tout en proposant de nouvelles surfaces exploitables qui correspondent aux besoins de l'école et du quartier.

A cette occasion, une salle polyvalente équipée d'une cuisine est créée dans le bâtiment A. Il est prévu que cette dernière serve ponctuellement aux besoins de la maison de quartier. La fermeture du préau couvert du bâtiment B permettra l'agrandissement de la ludothèque existante très sollicitée par les enfants et familles du quartier.

L'enveloppe du bâtiment doit assurer une excellente protection contre la chaleur en été pour le confort des utilisateurs. Les nouvelles fenêtres, associées à des protections solaires extérieures, permettent d'atteindre cet objectif. L'espace créé par la mise en œuvre de cette double peau assure également une ventilation naturelle des locaux en toute sécurité et permet un refroidissement nocturne en été.

Dans le but d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, les installations techniques qui le nécessitent seront remises à niveau.

En outre, un rafraîchissement général de l'intérieur est à effectuer.

Relogement partiel durant les travaux (crédit II)

L'école restera en fonction pendant les travaux qui se dérouleront «bloc» après «bloc» en effectuant des rocade.

L'organisation de ces rocade pendant les travaux a été étudiée conjointement entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la Direction du patrimoine bâti et la direction de l'école.

Un système optimum en trois phases de travaux a été mis en place. Il a tout d'abord été envisagé d'absorber les rocade au sein de l'école, tout en répartissant au besoin quelques classes dans les écoles du quartier. Malheureusement, et au regard tant des besoins actuels que des prévisions du nombre d'élèves ces prochaines années, il s'est avéré impossible d'envisager la rénovation de l'école sans compter avec la mise en place de pavillons provisoires, tout en conservant le système de rocade initialement prévu selon le planning des travaux en trois phases.

En effet, selon la planification scolaire et les besoins de l'école estimés pour les années 2017-2020, nous devrons disposer de 36 salles d'étude de 80 m² et de 7 salles d'étude de 40 m², soit 43 salles au total, alors que nous n'en aurons que 33 durant les phases 1 et 2 et 37 durant la phase 3. Les estimations d'élèves scolarisés dans cet établissement durant cette période se montent à 420 écoliers.

Par chance, les pavillons provisoires que la Ville a loués avec une option d'achat pendant la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel, qui ont été installés pendant l'été 2014 à l'avenue Dumas contre l'école Peschier (cf. PR-949), possèdent exactement la capacité nécessaire à l'absorption des besoins excédentaires de classes pendant les rocade: huit classes d'enseignement et deux locaux dits parascolaires de taille similaire aux classes et pouvant être utilisés provisoirement comme tels.

De plus, l'échéance de la location de ces pavillons – été 2016 – correspond idéalement aux besoins: le temps de les démonter de l'avenue Dumas, de les transporter aux Pâquis et de les remonter – environ huit mois – permettra leur mise à disposition pour la rentrée 2017, date prévisible de la première phase de ce chantier.

Situé dans un quartier urbain très dense, il a été très difficile de trouver un emplacement qui reste proche de l'école. Parmi les sites d'implantation pressentis, le plus adapté se situe sur le tronçon de la rue des Buis déjà fermé à la circulation, entre la rue Butini et la rue Rothschild, tout proche de l'école de Châteaubriand. Il se trouve que ce terrain – sis sur la parcelle N° 7882, section Cité – est déjà propriété de la Ville de Genève.

Équipement mobilier et matériel d'exploitation (crédit III)

L'objet de ce troisième crédit est le renouvellement du mobilier, des jeux et des équipements nécessaires à l'exploitation du bâtiment, à l'exception du mobilier fixe de la cuisine de la salle polyvalente, déjà inclus dans le crédit I.

Sécurité incendie

Dans le contexte d'un bâtiment existant, et conformément aux exigences de la norme, le concept de sécurité incendie consiste en les points suivants.

Garantir la sécurité des écoliers

Il s'agit d'améliorer de manière significative les voies d'évacuation. Afin de respecter la directive AEAI 16.15, de nouveaux escaliers seront créés dans chaque bâtiment. Les cloisons et les portes, formant une interface entre les classes et les couloirs, devraient être, selon la norme, EI60 pour les parois et EI30 pour les portes. S'agissant d'une transformation, il est admis que les vitrages des impostes soient remplacés par des vitrages EI30.

Les équipements de l'alarme évacuation seront remplacés.

Garantir la sécurité des personnes dans les locaux pouvant accueillir un grand nombre d'occupants

Le projet prévoit la création des issues nécessaires aux effectifs maximums de ces espaces.

Pour La Traverse, un escalier débouchant directement à l'air libre est créé et remplace l'escalier existant, actuellement d'une largeur insuffisante. Il complète l'escalier intérieur donnant accès à la salle.

L'évacuation de l'aula située sur la toiture du bâtiment A pourra se faire par la nouvelle cage d'escalier créée pour ce besoin.

La salle polyvalente créée au rez-de-chaussée bénéficiera de trois issues distinctes.

Améliorer la protection incendie du bâtiment sans en dénaturer l'expression architecturale

L'objectif est de conserver la communication existante aux 2^e et 3^e étages des deux bâtiments, entre les couloirs situés de part et d'autre des escaliers, tout en limitant les risques de propagation de fumée et de chaleur. Les façades latérales et les couverts des escaliers seront ainsi pourvus d'ouvrants faisant office d'exutoires ou d'arrivées d'air frais afin d'assurer le désenfumage.

Descriptif des travaux

Travaux de démolition

Dépose des étanchéités anciennes au niveau des préaux et des toitures des bâtiments A et B.

Dégagement des pieds de façades pour réfection des étanchéités.

Démolitions

- de l’escalier menant au sous-sol du bâtiment A,
- de l’avant-toit et des façades du passage intérieur du bâtiment A,
- des doublages en maçonnerie des attiques des bâtiments A et B,
- des vitrages des cages d’escaliers au rez-de-chaussée,
- partielles et reprise des faux plafonds existants au rez-de-chaussée de la maison de quartier, de l’actuel cabinet dentaire et de la ludothèque,
- de la loge concierge et de l’abri préaux du bâtiment A.

Démontage

- des portes et impostes vitrées des salles de classe,
- des installations de chauffage, de ventilation et de sanitaires dans les zones modifiées au rez-de-chaussée.

Travaux de désamiantage et déplombage

Selon rapport toxicologique: traitement et évacuation de déchets tels que colles de carrelages, joints de fenêtres, joints de raccords ou résines de sol.

Epuisement des eaux

Mesures d’étanchéité complémentaires dans la zone sous-sol de La Traverse.

Travaux de gros œuvre

Installations de chantier. Montage d’un échafaudage, y compris toiture provisoire, protections des accès, sapine, treuil.

Assainissement des parties en béton carbonatées et des profilés métalliques des passerelles.

Percement d’une sortie de secours pour la salle de spectacle La Traverse.

Constructions

- d'un escalier d'accès au foyer de la maison de quartier,
- d'un escalier d'accès à l'abri PC de la maison de quartier,
- d'un escalier d'accès au sous-sol du bâtiment A,
- de deux nouvelles cages d'escaliers de secours dans chacun des deux bâtiments A et B (bâtiment A: de -1 à +3 et bâtiment B: de rez à +3),
- de murs en plots de ciment.

Réfection des cadettes d'acrotère en béton préfabriqué.

Reprise des crépis extérieurs et peinture.

Rénovation thermique de l'enveloppe

- Fermeture des préaux couverts au rez-de-chaussée.
- Doublage par l'intérieur des fenêtres existantes par des survitrages coulissants et isolants.
- Restauration des stores extérieurs en toile.
- Stores obscurcissants dans l'entre-vitrage.
- Isolation et étanchéité de la toiture.
- Isolation des murs de l'aula et de l'appartement du concierge ainsi que des édifices annexes et massifs.
- Conservation en l'état des façades des cages d'escaliers vitrées.
- Installation de protections solaires aux deux niveaux supérieurs des cages d'escaliers vitrées.
- Création d'exutoires de fumée dans les cages d'escalier existantes.

Etanchéités

- Réfection des étanchéités et isolations de la dalle sur sous-sol ainsi que des toitures des bâtiments A et B.
- Reprise des étanchéités sur les passerelles.
- Reprise des ferblanteries d'acrotères et de pieds de façades.

Installations de transport

- Remplacement des monte-charge des bâtiments A et B et adaptation des portes palières au niveau + 3.
- Mise en place de plateformes élévatrices permettant un accès aux personnes à mobilité réduite à la salle de spectacle La Traverse.

Aménagements intérieurs

- Consécutivement à la fermeture des préaux couverts, piquage et reprise des anciens revêtements muraux extérieurs.
- Bâtissage de cloisons en plâtre dans les surfaces transformées et retouches suite aux changements des cadres de porte.
- Remplacement des portes par des portes EI30 et des impostes vitrées donnant sur les voies de fuite.

Sols

- Remplacement des revêtements de sol des cages d'escaliers existantes.
- Réfections ponctuelles de cas en cas des sols en pierre de l'entrée de l'école et des sols en carrelage.
- Pose de carrelage au sol et de faïences sur les parois des sanitaires de La Traverse.
- Réfection des parquets de la salle de spectacle La Traverse.
- Chapes dans les anciens préaux couverts convertis en espaces chauffés.
- Pose d'un sol de finition dans les préaux couverts convertis en espaces chauffés, ainsi que dans les deux nouvelles cages d'escaliers et autres escaliers complémentaires créés.

Serrurerie

- Garde-corps et mains-courantes en serrurerie pour les nouvelles cages d'escaliers et escaliers partiels créés.
- Portails et barrières pour escalier menant au sous-sol du bâtiment A et pour l'escalier de secours extérieur pour lequel un couvert a été prévu.
- Assainissement des barrières en toiture.
- Mise à la terre.

Divers

- Peinture des surfaces du rez-de-chaussée (maison de quartier, ludothèque, cabinet dentaire, zone de service de la salle polyvalente, école).
- Peinture des espaces de l'école pour les locaux neufs et transformés.
- Assèchement du bâtiment.
- Nettoyage du bâtiment en fin de travaux.
- Signalétique.

Aménagements extérieurs

- Reprise des revêtements des préaux.
- Abattage d'un arbre et mesures compensatoires.
- Mise à la terre et réfection des barrières métalliques des préaux.
- Revêtement de sol en matière souple pour place de jeux.
- Eclairage extérieur.
- Diverses réfections de surfaces d'enrobé.
- Points d'eau pour l'entretien des préaux.
- Eclairage, points électriques pour l'entretien des préaux.

Locaux provisoires

Déménagement et adaptation de locaux provisoires pour permettre leur utilisation pendant les différentes phases de travaux en rocade.

Surfaces et volumes

Selon la norme SIA 416:

surface totale de plancher SP	11 561,5 m ²
sous-sol (partiel)	1 665,0 m ²
rez-de-chaussée	2 979,3 m ²
1 ^{er} étage	3 077,4 m ²
2 ^e étage	3 097,1 m ²
3 ^e étage – attique	742,7 m ²
surface totale nette SN	10 482,1 m ²
sous-sol (partiel)	1 546,0 m ²
rez-de-chaussée	2 746,5 m ²
1 ^{er} étage	2 821,3 m ²
2 ^e étage	2 722,6 m ²
3 ^e étage – attique	645,7 m ²
volume total bâti VB	41 319,1 m ³
sous-sol (partiel)	5 568,0 m ³
rez-de-chaussée	10 576,5 m ³
1 ^{er} étage	10 663,2 m ³
2 ^e étage	11 815,4 m ³
3 ^e étage – attique	2 696,0 m ³

Adéquation à l'Agenda 21

Amélioration de la qualité de l'air

La production de chaleur (chaudière à gaz) est conservée, mais les consommations d'énergie ainsi que les émissions de fumée pourraient diminuer d'environ 45%.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique

Cet équipement consomme actuellement près d'un million de kWh par an pour ses besoins en chaleur; il est, avec 0,7% de la consommation totale du parc de bâtiments administratifs et publics de la Ville de Genève, son 20^e plus grand consommateur.

La facture annuelle pour ses frais d'énergie est d'environ 160 000 francs (85 000 francs de gaz chaleur, 63 000 francs d'électricité et 12 000 francs d'eau).

Les enjeux patrimoniaux importants, ainsi que le concept architectural retenu, limitent les possibilités d'interventions et d'amélioration énergétique de l'ensemble. Le projet permettra toutefois d'améliorer significativement la situation actuelle.

Après rénovation, le bâtiment n'atteindra pas une performance globale conforme à la SIA 380/1. Toutefois, chaque élément d'enveloppe rénové respectera ponctuellement les valeurs U de la norme SIA 380/1.

S'agissant de la couverture des besoins en chaleur, elle restera assurée à 100% par des énergies fossiles. Dès lors, les objectifs réglementaires, comme ceux de la stratégie «100% renouvelable en 2050», ne seront pas atteints sur cet objet.

Néanmoins, sous réserve d'un bon usage des doubles fenêtres, la rénovation permettra une diminution des besoins de chaleur pour le chauffage de l'ordre de 45%, soit environ 38 250 francs par année.

En ce sens, un travail spécifique de sensibilisation des utilisateurs sera prévu lors de la mise en service de l'équipement.

Qualité thermique de l'enveloppe

Des améliorations ponctuelles sont prévues pour certains éléments de construction en contact avec l'air extérieur:

- isolation de la toiture et des parois en superstructure,
- doublage des fenêtres existantes (désamiantées et conservées) par la pose intérieure d'un double vitrage coulissant,
- ajout de vitrages isolants au rez-de-chaussée.

Description des installations techniques

Chauffage

La production de chaleur par chaudière à gaz est conservée. Il est notamment prévu:

- une optimisation de la régulation,
- la mise hors service et l'évacuation de l'installation mazout,
- la pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs afin de permettre la régulation pièce par pièce,
- le remplacement des radiateurs des rez-de-chaussée,
- le remplacement et ou déplacement des radiateurs aux étages,
- l'installation des équipements de chauffage pour les espaces gagnés aux rez-de-chaussée.

Ventilation, aération

- Création d'installations de ventilation double flux pour les locaux au rez-de-chaussée, la salle de spectacle et les locaux de la maison de quartier situés au sous-sol, ainsi que pour les sanitaires de l'école aux étages 1 et 2 avec adjonction d'une récupération de chaleur.
- Désenfumage mécanique pour la salle de spectacle La Traverse.

Installations électriques

- Mise à la terre du bâtiment.
- Réfection de l'éclairage des salles de classe, rythmique et autres locaux scolaires, hormis les voies de circulation.
- Remplacement de la sonorisation d'évacuation.
- Alimentation des appareils de contrôle d'accès.

- Réfection et mise aux normes des installations électriques de la maison de quartier.
- Equipements électriques des surfaces gagnées au rez-de-chaussée.
- Raccordement des nouveaux stores électriques extérieurs et intérieurs.
- Installations électriques liées au désenfumage de la salle de spectacle La Traverse.
- Alimentation électrique des exutoires de fumée.

Les niveaux d'éclairage actuellement mesurés dans certaines salles de classes dépassent les 700 lux, certains atteignant même les 800 lux. Ces valeurs seront ramenées aux 400 lux recommandés. De plus, la mise en place d'extinction et d'allumage automatique de la lumière apportera une économie conséquente.

La qualité et la quantité d'éclairage dans les zones rénovées seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN 12464-1.

Les installations d'éclairage rénovées seront équipées de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct, et répondront aux directives SIA 380/4, valeur Minergie.

L'addition de ces facteurs va induire une diminution de la consommation énergétique de l'éclairage d'environ 50% au moins, soit une économie de 31 500 francs par année.

Installations sanitaires

- Remplacement de la nourrice de distribution d'eau.
- Remplacement de la distribution d'eau froide accessible et visible.
- Intervention curative par ébouage de colonnes inaccessibles.
- Remplacement des robinetteries des lavabos des locaux sanitaires par des systèmes plus économiques pour la consommation en eau.
- Equipements sanitaires des espaces gagnés au rez-de-chaussée.
- Rénovation complète des sanitaires au sous-sol de la maison de quartier.
- Installation de deux cabines de WC pour personnes à mobilité réduite; une dans l'école et une dans la maison de quartier.
- Installation sanitaire à proximité des abris PC exploités par la maison de quartier.
- Remplacement des naissances en toiture.

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy».

Les installations sanitaires rénovées seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

Estimation des coûts

Crédit I: rénovation du bâtiment de l'école

CFC	Libellé	prix unitaire Fr.	Total arrondi Fr.
1	Travaux préparatoires		3 193 625
10	Relevé, études géotechniques		4 000
102	Etudes géotechniques	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		2 079 925
111	Défrichage	3 000	
112	Démolitions	286 925	
118	Désamiantage	1 790 000	
12	Protections, aménagements provisoires		500 000
122	Aménagements provisoires	500 000	
13	Installations de chantier en commun		109 000
135	Installations provisoires	14 000	
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	35 000	
138	Gestion des déchets	60 000	
14	Adaptation des bâtiments		150 700
141	Mise en forme du terrain, gros œuvre 1	41 200	
144	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	93 000	
145	Installations sanitaires	16 500	
17	Fondations spéciales		350 000
176	Epuisement des eaux	350 000	
2	Bâtiment		19 731 231
21	Gros œuvre 1		2 323 370
211.0	Installations de chantier	195 000	
211.1	Echafaudages	840 000	
211.5	Béton et béton armé	376 000	
211.6	Maçonnerie	399 050	
212.2	Construction préfabriquée en béton	124 320	
213.2	Construction métallique	389 000	
22	Gros œuvre 2		10 682 680
221.4	Fenêtres en métal	7 220 000	
221.8	Eléments spéciaux d'éclairage naturel (extérieur)	32 000	
222	Ferblanterie	63 000	

223	Paratonnerres	voir CFC 23	
224	Couverture	2 149 680	
225.1	Etanchement des joints	23 000	
225.4	Revêtements coupe-feu	50 000	
226.1	Crépis et enduits de façades	323 000	
227.1	Peinture extérieure	102 000	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	720 000	
23	Installations électriques		1 184 181
231	Appareils à courant fort	65 700	
232	Installations de courant fort	553 911	
233	Lustrerie	354 790	
235	Appareils à courant faible	52 200	
236	Installations à courant faible	47 500	
238	Installations provisoires	41 550	
239	Divers	68 530	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		1 097 500
242	Production de chaleur	20 000	
243	Distribution de chaleur	530 000	
244	Installations de ventilation	547 500	
25	Installations sanitaires		179 680
251	Appareils sanitaires courants	78 440	
254	Tuyauterie sanitaire	49 840	
255	Isolations d'installations sanitaires	7 800	
259	Divers	43 600	
26	Installations de transport		600 000
261	Ascenseurs et monte-charge	600 000	
27	Aménagements intérieurs 1		2 118 175
271.0	Plâtrerie: enduits et staff	32 850	
271.1	Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	139 805	
272.0	Portes intérieures en métal	88 000	
272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	282 400	
273.0	Portes intérieures en bois	791 620	
274	Vitrages intérieurs spéciaux	583 500	
275	Systèmes de verrouillage	200 000	
28	Aménagements intérieurs 2		1 545 645
281.0	Chapes	232 000	
281.1	Revêtements de sol sans joints	197 300	
281.2	Revêtements de sol textile	58 160	

281.4	Revêtements de sol en pierre naturelle	37 600	
281.6	Carrelages	48 000	
281.7	Revêtements de sol en bois	111 000	
282.4	Faïences	49 800	
282.2	Plafonds plâtre	120 000	
282.7	Plafonds suspendus métalliques	52 785	
285.1	Peinture intérieure	359 000	
286	Assèchement du bâtiment	50 000	
287	Nettoyage du bâtiment	150 000	
289	Signalétique	80 000	
3	Equipements d'exploitation		96 000
35	Installations sanitaires		96 000
358	Agencements de cuisine	96 000	
4	Aménagements extérieurs		349 850
41	Constructions		90 000
411.6	Maçonnerie	90 000	
42	Jardins		121 600
421	Jardinage	60 000	
422	Clôtures	61 600	
44	Installations		50 000
443	Installations électriques	50 000	
46	Petits tracés		88 250
463	Travaux de superstructure (réfection du trottoir)	88 250	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5 631 794
50	Frais d'appel d'offres		28 572
598	Indemnités concurrents	23 148	
501	Rétribution jury	5 424	
51	Autorisations, taxes		30 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	15 000	
512	Taxes de raccordement	15 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		144 000
522	Maquettes	5 000	
523	Photos	5 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	134 000	
56	Autres frais secondaires		95 000
561	Frais de surveillance par des tiers	60 000	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	15 000	
568	Panneaux publicitaires	20 000	

58	Comptes d'attente provisions et réserves		2 031 756
583	Réserves pour imprévus (7%)	2 031 756	
59	Comptes d'attente pour honoraires		3 302 465
591	Architecte	2 756 139	
592	Ingénieur civil	104 536	
593	Ingénieur électricien	144 250	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	178 700	
595	Ingénieur en installations sanitaires	38 000	
596.0	Géomètre	15 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	50 000	
597	Ingénieur en sécurité	15 840	

I. Coût total de la construction (HT) arrondi 29 002 500

Calculs des frais financiers

+ TVA 8%, arrondi 2 320 200
 II. Coût total de l'investissement (TTC) 31 322 700

+ Prestations du personnel en faveur des investissements
 (5% × 31 322 700 francs), arrondi 1 566 100
 III. Sous-total 32 888 800

+ Intérêts intercalaires
 (2,25% × 32 888 800 francs × 36 mois) / (2 × 12), arrondi 1 110 000
 IV. Sous-total 33 998 800

+ FMAC (2% × 33 998 800 francs), arrondi 680 000
 V. Coût total de l'opération (TTC) 34 678 800

A déduire, crédit d'étude voté le 13 octobre 2010 (PR-782) 1 950 000
 VI. Total du crédit I demandé (TTC) 32 728 800

Crédit II: installation des pavillons provisoires

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		570 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		100 000
113	Démontages mobilier urbain et autres aménagements sur site	100 000	

12	Protections, aménagements provisoires		80 000
121	Protection d'ouvrages existants	25 000	
122	Aménagements provisoires	55 000	
13	Installations de chantier en commun		30 000
130	Installations de chantier en commun	30 000	
14	Adaptation des bâtiments		160 000
141	Gros œuvre (fondations) construction et démolition	160 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		170 000
153	Electricité (adaptation du réseau)	110 000	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	25 000	
155	Eau (adaptation du réseau)	35 000	
16	Adaptation des voies de circulation existantes		30 000
160	Adaptation des voies de circulation existantes	30 000	
2	Bâtiment		405 000
21	Gros œuvre 1		285 000
215	Construction légère préfabriquée		
215.1	Démontage et remontage des modules	210 000	
215.2	Transport des modules	75 000	
24	Chauffage		120 000
240	Chauffage (chaufferie mobile) location 3 ans	120 000	
4	Aménagements extérieurs		165 000
41	Constructions		145 000
411	Travaux entreprise de maçonnerie		
411.3	Terrassements et divers aménagements préaux	45 000	
413	Autres travaux relevant du gros œuvre 1		
413.3	Construction en acier (préaux couverts entrée)	80 000	
419	Nettoyage	20 000	
43	Réserve		20 000
431	Remise en état des sols	20 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		279 800
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
524	Reproduction, héliographies	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		112 300
583	Réserves pour imprévus 7%	112 300	

59 Comptes d'attente pour honoraires		157 500
591 Architecte (hors CFC 9)	130 000	
592 Ingénieur civil	15 000	
593 Ingénieur électricien	3 500	
594 Ingénieur en CV	5 000	
595 Ingénieur en installations sanitaires	1 500	
596 Géomètre	2 500	
9 Ameublement et décoration		150 000
99 Divers		
990 Divers déménagements garde meubles	150 000	
 I. Coût total de la construction (HT)		 1 569 800

Calculs des frais financiers

+ TVA 8%, arrondi		125 600
II. Coût total de l'investissement (TTC)		1 695 400
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 844 100 francs), arrondi		84 800
III. Sous-total		1 780 200
+ Intérêts intercalaires (2,25% × 1 936 300 francs × 14 mois) / (2 × 12), arrondi		23 400
IV. Total du crédit II demandé (TTC)		1 803 600

Crédit III: équipement mobilier et matériel d'exploitation

CFC	Libellé	total arrondi Fr.
9	Ameublement	
	Mobiliers scolaires et divers	1 808 750
	Place de jeu	290 700
	Matériel de nettoyage	17 900
	Déménagements	100 000
	Coût total HT	2 217 400
	+ TVA 8%, arrondi	<u>177 400</u>
	Coût total du crédit III demandé TTC	<u>2 394 800</u>

Délai de réalisation

Le chantier de rénovation pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé.

Pour la rénovation de l'école proprement dite (crédit I), trente mois de travaux sont prévus en trois phases (rocades), la mise en exploitation étant prévue en 2020.

La durée du démontage des pavillons provisoires de l'avenue Dumas, de leur transport aux Pâquis et de leur remontage est estimée à environ huit mois (crédit II).

Référence au 11^e plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 49)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 030.089.06 du 11^e plan financier d'investissement PFI 2016-2027 pour un montant de 32 500 000 francs.

De plus, il est au bénéfice d'un crédit d'étude (PR-782) d'un montant de 1 950 000 francs, préalablement voté le 13 octobre 2010, sous le N° PFI 030.089.05.

Budget de fonctionnement

Les travaux envisagés induiront une diminution des frais d'achat d'énergie, soit:

- environ 45% pour le gaz chaleur correspondant à une économie de 38 250 francs;
- environ 50% pour l'électricité correspondant à une économie de 31 500 francs.

Les économies relatives à la consommation en eau restent minimes et n'ont pas été prises en compte.

La création de la salle polyvalente impliquera des besoins en nettoyage accrus, mais également une coordination des espaces polyvalents (accueil, présence, état des lieux). C'est pourquoi il est primordial de prévoir l'équivalent d'un poste à mi-temps, classe F (référence au tableau DRH – chiffrage d'un poste PB 2016).

Salaire collaborateurs et collaboratrices	50 500 francs
Frais d'énergie de la salle polyvalente	<u>2 000 francs</u>
Soit un total annuel de	52 500 francs

Charges financières annuelles

Crédit I: rénovation du bâtiment

La charge financière annuelle nette (études de la proposition PR-782 comprises), comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 1 495 690 francs.

Crédit II: pavillons provisoires

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 379 880 francs

Crédit III: mobilier, jeux, matériel d'exploitation

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 323 400 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2014 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Prix au mètre carré de plancher, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montants HT (23 033 696)

CHF HT 23 033 696 / 11 561,5 m² = CHF 1 992 HT / m²

Prix au mètre cube, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montants HT (23 033 696)

CHF 23 033 696 / 41 319,1 m³ = CHF 557 HT / m³

Le prix au mètre cube pour le CFC 2 uniquement, sans les honoraires, est de CHF 478 HT (CHF 19 731 231 / 41 319,1 m³) = CHF 478 HT / m³

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire DD 108302 pour le projet de rénovation a été déposée le 6 juillet 2015 à la Direction des autorisations de construire

du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Elle est en cours d'instruction.

Régime foncier

La parcelle N° 7059 de la commune de Genève, section Cité, d'une surface de 5834 m², est propriété de la Ville de Genève.

Elle est grevée d'une servitude d'usage d'un local de transformation et de canalisation en faveur de Services industriels de Genève (SIG). Lors de la constitution de cette parcelle, une servitude de jour et vue droite entre parcelles grevant en charge et de droit ladite parcelle n'a pas été épurée. Il conviendra donc de faire cette démarche auprès du Registre foncier.

La parcelle N° 7142 de la commune de Genève, section Cité, a une surface de 6049 m² et est propriété privée de la Ville de Genève.

Elle n'est concernée qu'anecdotiquement par le projet de réfection de la passerelle.

Elle est grevée de trois servitudes (superficie pour un poste de détente, canalisation et usage d'un local pour un poste de transformation) en faveur de SIG.

Les deux parcelles sont situées en 2^e zone.

Installation des pavillons provisoires

Site d'implantation: tronçon de la rue des Buis déjà fermé à la circulation, entre la rue Butini et la rue Rothschild, sis sur la parcelle N° 7882, section Cité, et propriété de la Ville de Genève.

Information publique

Des informations devront être données aux parents sous la forme d'une ou de plusieurs séances publiques qui seront préparées en collaboration avec le Service des écoles, le directeur du groupe scolaire de Pâquis-Centre, la Direction du patrimoine bâti et les mandataires.

Elles auront pour but d'expliquer le système de rocares des classes pendant toute la durée du chantier, de rassurer les parents et les enseignants sur les nuisances occasionnées par les travaux, et enfin de présenter ce qui a été prévu dans le projet de rénovation de l'école.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Crédits I et II

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l' enfance (ECO).

Crédit III

Service gestionnaire et bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l' enfance (ECO).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Rénovation de l'école de Pâquis-Centre
--

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Total	%
Travaux préparatoires	3 193 625	570 000	0	3 763 625	10%
Honoraires	3 302 465	157 500	0	3 459 965	9%
Gros œuvre	2 323 370	285 000	0	2 608 370	7%
Second œuvre	10 682 680	0	0	10 682 680	27%
Installations, équipements fixes	3 061 361	120 000	0	3 181 361	8%
Aménagements intérieurs	3 663 820	150 000	0	3 813 820	10%
Mobilier, infrastructures informatiques	0	0	1 926 700	1 926 700	5%
Équipement d'exploitation	96 000	0	0	96 000	0%
Aménagements extérieurs	349 850	165 000	290 700	805 550	2%
Frais financiers (TVA, prest. personnel, intérêts, FMAC)	5 676 300	233 800	177 400	6 087 500	16%
Frais concours et secondaires, taxes, divers et imprévus	2 329 329	122 300	0	2 451 629	6%
Coût total du projet TTC	34 678 800	1 803 600	2 394 800	38 877 200	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour la petite enfance

CHARGES

30 - Charges de personnel	50 500	Postes en ETP	0,5
31 - Dépenses générales (estim. économies d'énergie)	-69 750		
31b - Frais d'énergie supplémentaire salle polyvalente créée	2 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	2 198 970		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	2 181 720		

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-2'181'720
---	-------------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	0		0
2017	3 500 000		3 500 000
2018	9 300 000		9 300 000
2019	9 300 000		9 300 000
2020	8 300 000		8 300 000
2021	6 527 200		6 527 200
Totaux	36 927 200	0	36 927 200

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 728 800 francs destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant l'école, la ludothèque, la maison de quartier et sa salle de spectacle La Traverse, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 728 800 francs.

Art. 3. – Un montant de 680 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 13 octobre 2010 de 1 950 000 francs (PR-782, N^o PFI 030.089.05), soit un total de 34 678 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 803 600 francs, destiné à l'installation de pavillons provisoires, sur la parcelle N° 7882, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 803 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2024.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

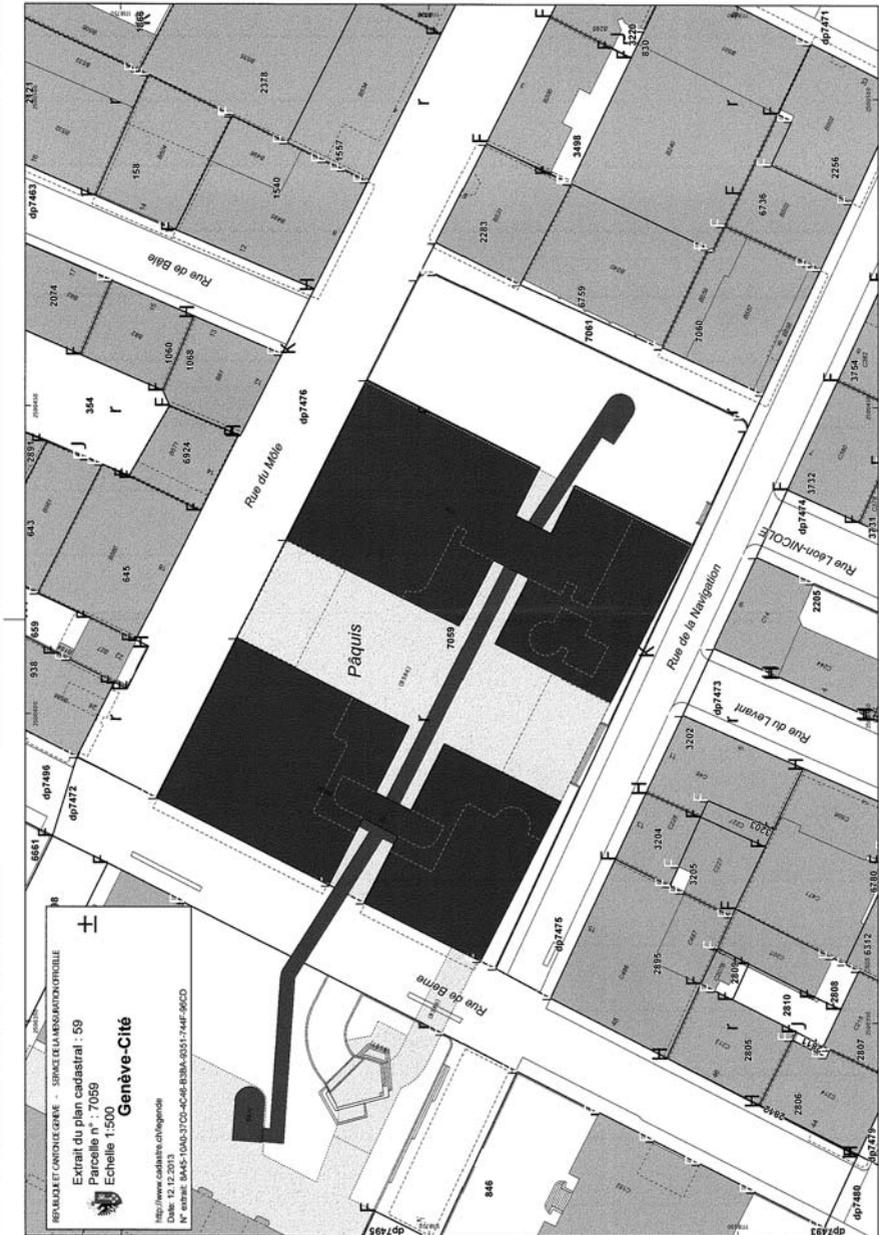
décide:

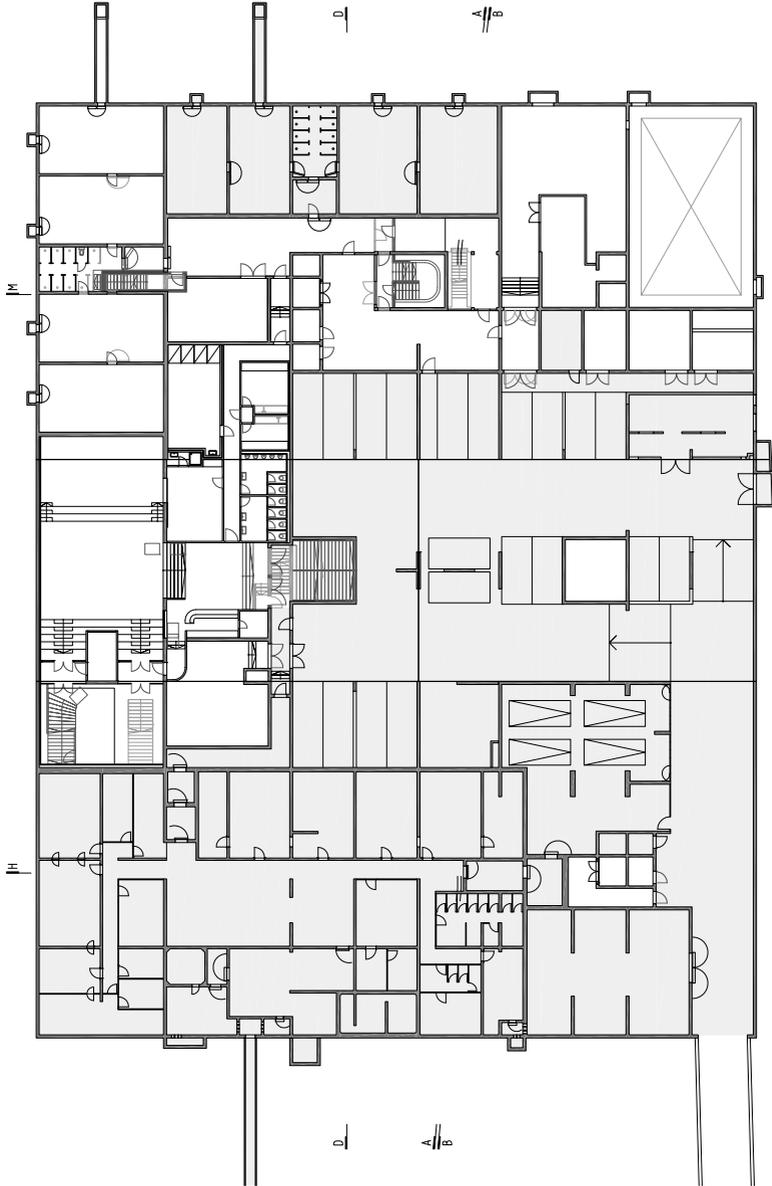
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 394 800 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'école de Pâquis-Centre et de la ludothèque, sises rue de Berne 50, sur la parcelle N° 7059, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 394 800 francs.

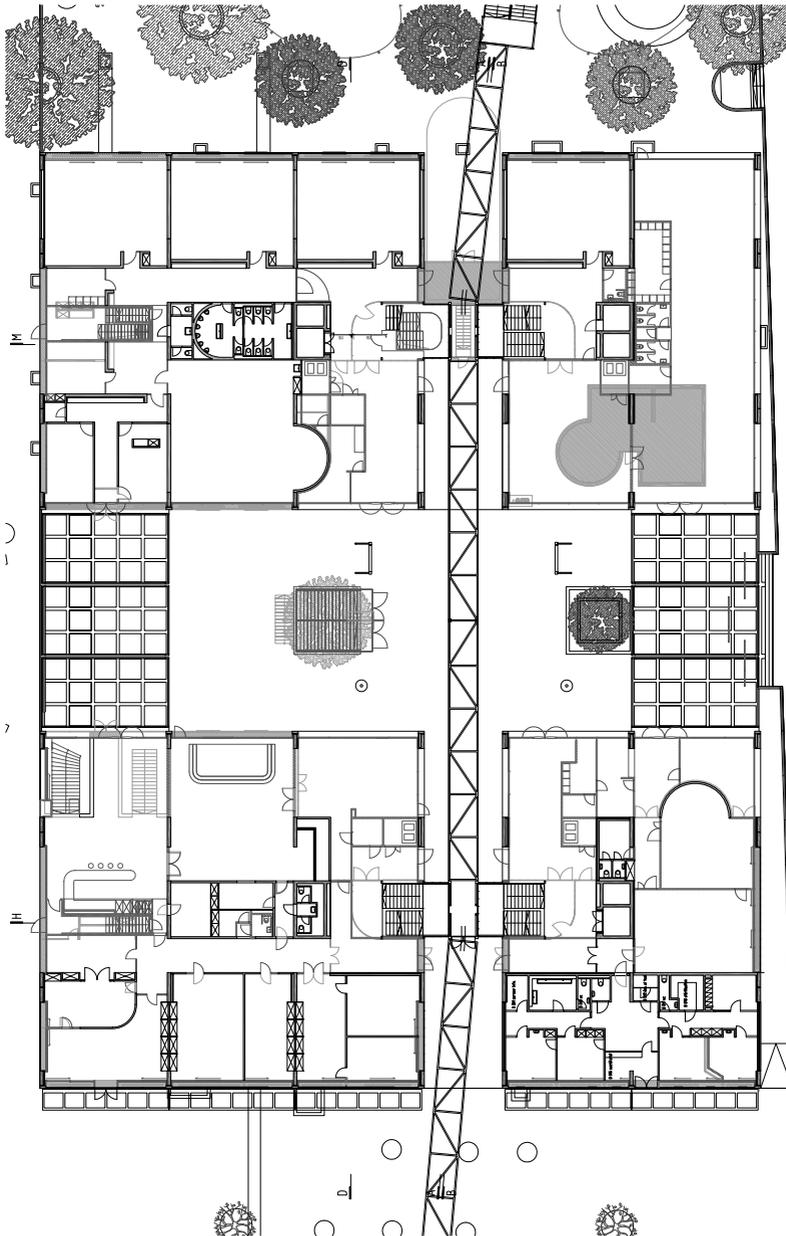
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

- Annexes:*
- plan de situation
 - plan cadastral
 - plans, coupes et façades du projet
 - photos du bâtiment

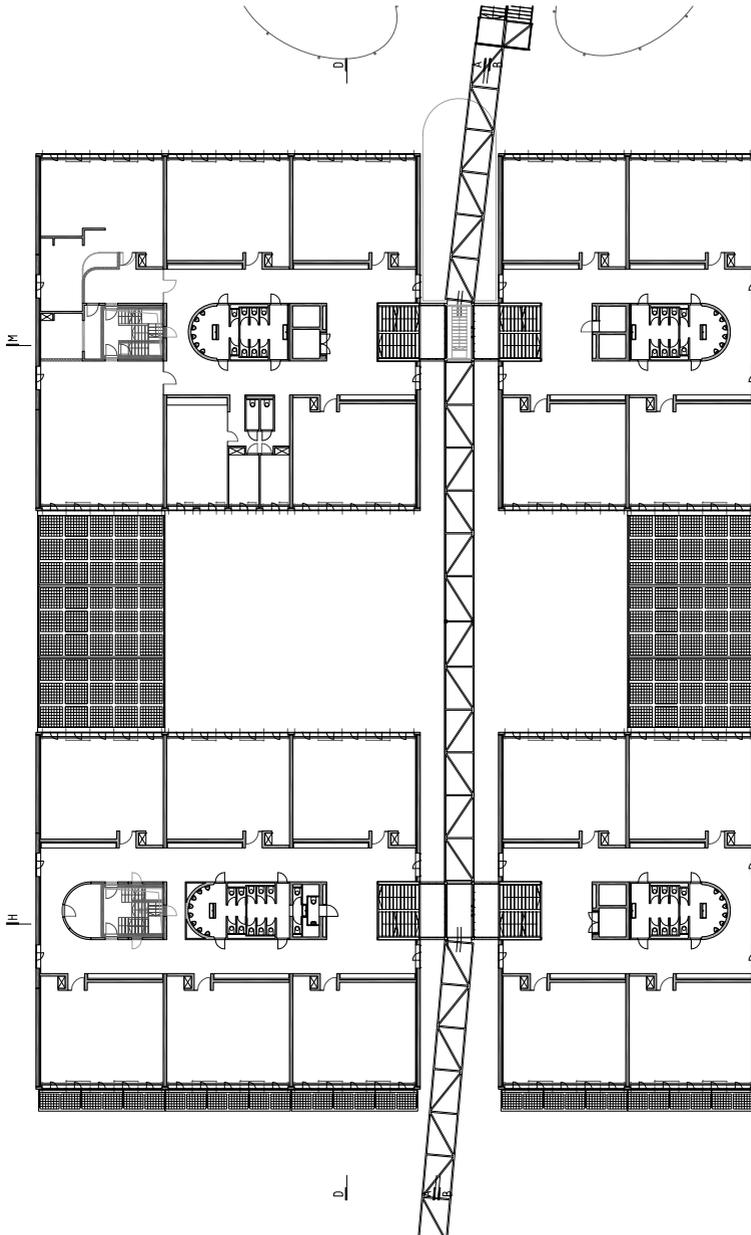




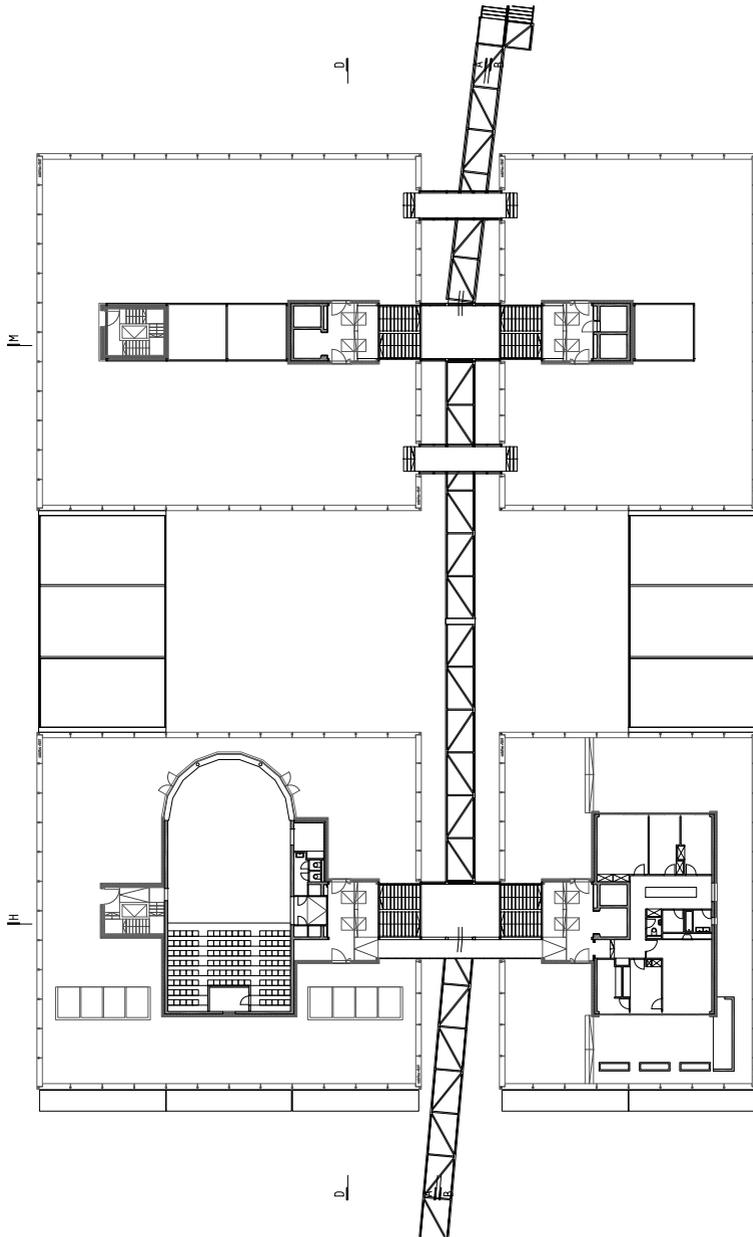
Plan sous-sol



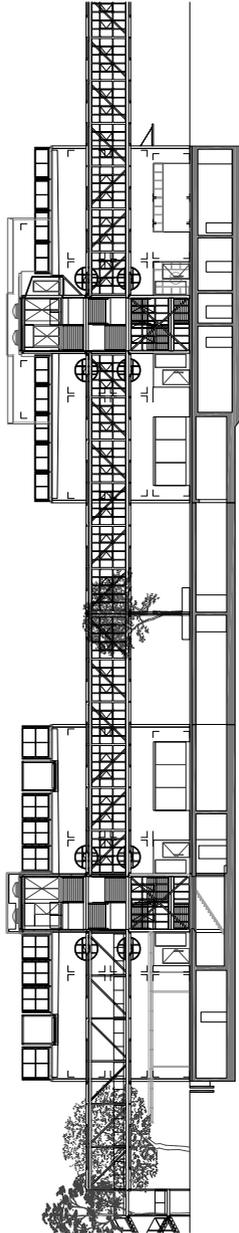
Plan rez-de-chaussée



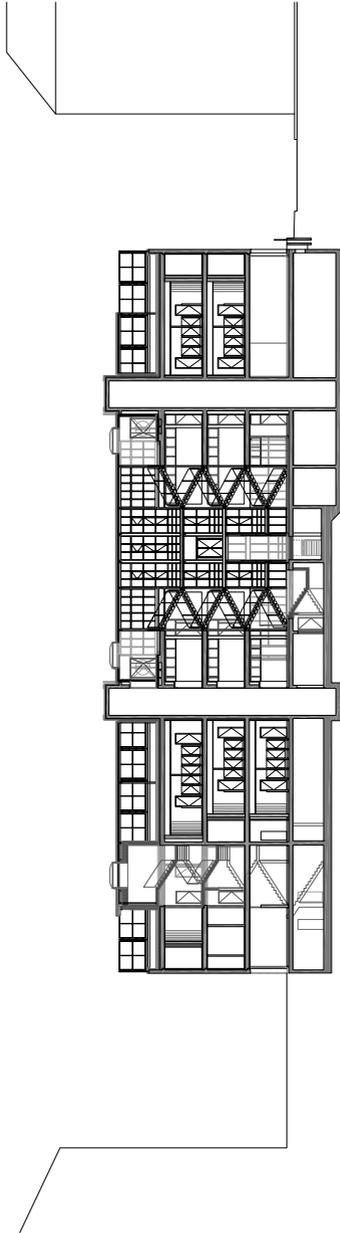
Plan 1er étage



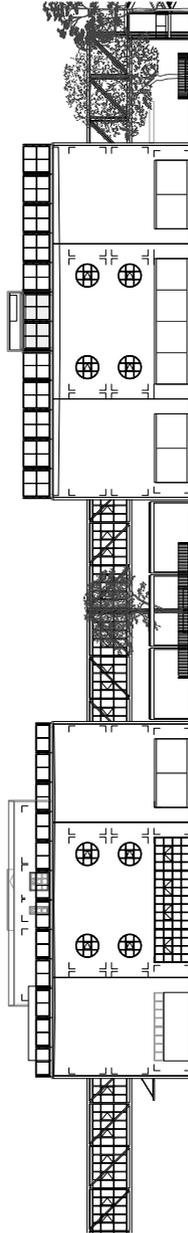
Plan 3eme étage



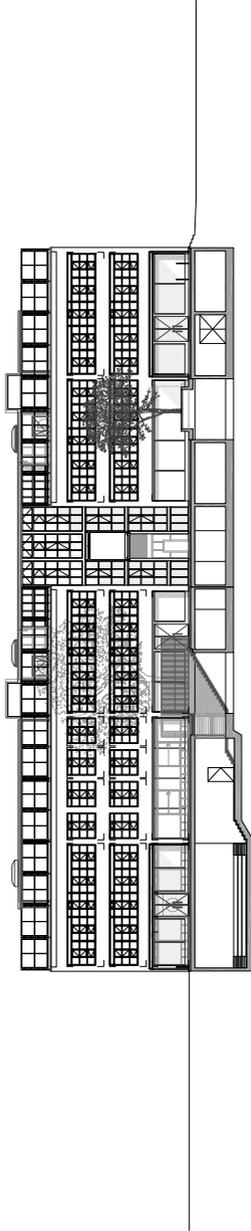
Coupe B-B



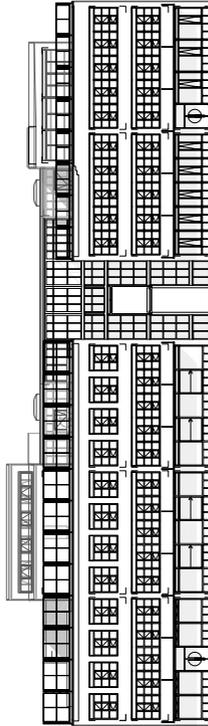
Coupe M-M



Elévation sud



Bâtiment A_Elévation ouest



Bâtiment B_Élévation ouest



